



Remontée par capillarité

Par **CINE**, le **28/09/2021** à **14:22**

Bonjour, nous avons un appartement en rez-de-chaussée (ancien garage transformé en habitation) mis en location depuis environ 3 ans. L'ancien propriétaire a réaménager le garage voisin pour une habitation également afin d'y loger un membre de sa famille. Je doute fortement des méthodes de rénovation de l'ancien propriétaire et pendant la rénovation du second garage il y avait beaucoup d'eau selon notre locataire. Toujours est-il que notre mur en commun connaît aujourd'hui des remontés d'eau par capillarité. Ces deux logements font partie également d'une copropriété.

Ma question, il y a des travaux à faire pour stopper cette humidité du mur mais dois-je le payer toute seule, ou partager avec l'ancien propriétaire voisin ou c'est à la copropriété de faire le nécessaire ?

Merci pour votre aide

Bien cordialement